POUR UNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SECURITE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Focus sur le rôle du Parlement

par

Jean-Hervé MBELU BIOSHA

Professeur Associé, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Université de Kinshasa

Résumé

L'essence de la gouvernance du secteur de la sécurité est la participation des citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, à la gestion et à la surveillance des actions et des activités du secteur de la sécurité. Sous d'autres cieux, les parlements jouent donc un rôle essentiel dans le contrôle du secteur de la sécurité et dans le maintien de l'interface entre les civils et les experts du secteur de la sécurité. Dommages que dans le contexte congolais, il s'observe un déficit démocratique engendré par une connaissance insuffisante du domaine de la sécurité et de son fonctionnement par la plupart des parlementaires et même par les fonctionnaires du Parlement. Tel est le défi majeur à révéler à travers la sensibilisation des élus et des fonctionnaires affectés au Parlement, un engagement fort et une formation à l'exercice du contrôle législatif des questions de sécurité.

Mots - clés : *gouvernance, gouvernance de la sécurité, gouvernance du secteur de la sécurité, participation effective, parlementarisme*

Abstract

The essence of security sector governance is the participation of citizens, through their elected representatives, in the management and oversight of security sector actions and activities. In other countries, parliaments therefore play a vital role in overseeing the security sector and maintaining the interface between civilians and security sector experts. It is unfortunate that in the Congolese context, a democratic deficit is observed, resulting from insufficient knowledge of the security sector and its functioning among most parliamentarians and even parliamentary officials. This is the major challenge to be addressed through awareness-raising among elected officials and officials assigned to Parliament, strong commitment, and training in exercising legislative oversight of security issues.

Keywords : *governance, security governance, security sector governance, effective participation, parliamentarism*

INTRODUCTION

La question de la sécurité se pose avec acuité dans les sociétés contemporaines en mutation, confrontées aux menaces croissantes de la délinquance, de la criminalité transnationale et du terrorisme. D'autant qu'à l'ère de l'information, les nouveaux moyens de communication, et en particulier les réseaux sociaux, facilitent la diffusion rapide des informations, vraies ou fausses, pouvant ainsi nourrir un sentiment d'insécurité[1]. Pour répondre à ces nouvelles problématiques, les stratégies de sécurité intérieure doivent innover, en proposant des solutions efficaces et adaptées, en faisant évoluer leurs démarches d'intervention, et ouvrant de nouveaux canaux de dialogue, de concertation et d'acteurs. Parmi ces derniers, il y a bien le Parlement, l'un de trois pouvoirs classiques d'un Etat[2].

A en croire Boubacar Ndiaye, sans pouvoir parlementaire capable de jouer pleinement son rôle législatif et de contrôle des actions de l'exécutif, il n'y a pas de démocratie véritable, et sans contrôle parlementaire effectif et compétent de la politique de sécurité et des activités de l'appareil sécuritaire, pas de réforme véritable du secteur de la sécurité[3].

Dès lors, au lendemain des premières élections démocratiques depuis l'indépendance, la RDC s'est dotée en 2006 puis en 2011, en 2018 et en 2023, d'un parlement bicaméral constitué d'une Assemblée Nationale et d'un Sénat. Les coalitions politiques ont façonné des majorités parlementaires en vue de la désignation de différents premiers ministres et de la constitution des gouvernements, mais les enjeux

[1] DCAF, « Gouvernance du secteur de la sécurité au niveau local », in *Actes de séminaire*, Septembre 2020, p. 9.

[2] Les trois pouvoirs classiques d'un État sont le pouvoir législatif (chargé de faire les lois), le pouvoir exécutif (chargé d'appliquer les lois), et le pouvoir judiciaire (chargé de contrôler l'application des lois et de rendre la justice). Ces pouvoirs sont essentiels au fonctionnement d'un État et sont généralement exercés par des organes distincts. John Locke a également mis en avant l'importance de ces pouvoirs pour garantir un gouvernement civil. Le pouvoir exécutif applique la loi, tandis que le pouvoir judiciaire sanctionne le non-respect de celle-ci.

[3] B. NDIAYE, « Du rôle du pouvoir parlementaire dans la réforme du système de sécurité en Afrique pos-autoritaire », in *Acte de la conférence sur l'expérience de la Réforme du secteur de sécurité en Afrique,* African Security sector Network, Kinshasa, Juin 2009, p. 6.

majeurs de la gouvernance du secteur de la sécurité n'ont pas été véritablement pris en compte. Ces enjeux tiennent aux difficultés du parlement, et plus précisément de la chambre des représentants (l'Assemblée nationale) à exercer un contrôle effectif du secteur sans mettre en péril les intérêts des membres de l'exécutif qui sont de la même famille politique qu'eux-mêmes.

C'est à ce titre que cette réflexion, nourrie de notre propre observation du secteur sécuritaire, des entretiens avec des acteurs socio-politiques nantis de connaissances en la matière ainsi que des sources documentaires idoines, constitue un canal, à la fois incitateur et révélateur, qui ambitionne d'éveiller la conscience des parlementaires congolais, constituant l'un des pouvoirs classiques de l'Etat congolais, appelés à voter les lois et à contrôler le Gouvernement, les entreprises publiques ainsi que les établissements et les services publics.

Ainsi, outre la présente note introductive et la conclusion qui s'en suivra, cet opus s'appesantit respectivement sur l'ébauche théorique autour de la gouvernance du secteur de la sécurité, le rappel du parlementarisme et de la nature de son contrôle en RDC ainsi que les perspectives pour une participation effective du Parlement dans la Gouvernance du secteur de la sécurité en RDC.

I. EBAUCHE THEORIQUE SUR LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SECURITE

La gouvernance est l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Ce terme peut être employé pour décrire les règles qui régissent une organisation, telle une entreprise ou une institution gouvernementale. Toutefois, il peut aussi désigner tous les processus, acteurs et valeurs formels et informels qui influencent la prestation de toutes sortes de biens publics, parmi lesquels la sécurité. C'est selon cette deuxième interprétation, plus large, que le concept de gouvernance est appliqué à la sécurité[4].

En effet, il est utile d'envisager la sécurité sous l'angle de la gouvernance, cette approche mettant l'accent sur la façon dont le pouvoir et l'autorité sont exercés aux niveaux internationales, nationales et locales, de manière formelle et informelle, par divers acteurs, étatiques et non étatiques. La gouvernance est un terme générique qui peut s'appliquer à la sécurité de façon générale pour expliquer le rôle que jouent les acteurs internationaux, nationaux et locaux dans la prise de décisions en matière de sécurité et leur mise en œuvre. Quant à la gouvernance de la sécurité, elle se rapporte au fonctionnement de la sécurité, en général, alors que la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (GSS) porte plus spécifiquement sur les décisions et leur mise en œuvre dans le secteur de la sécurité d'un État.

Figure unique. Rapprochements entre Gouvernance, Gouvernance de la Sécurité et Gouvernance du Secteur de la Sécurité

Gouvernance - Correspond à l'exercice du pouvoir et de l'autorité affectant la prestation de tous types de biens publics, comme la santé, l'éducation et la sécurité. - Est un concept général qui inclut les décisions officielles du gouvernement, mais aussi les processus, les acteurs et les valeurs formels et informels qui orientent la prise de décisions et leur mise en œuvre.
Gouvernance de la sécurité - Applique le concept de gouvernance à la sécurité en général. - Tient compte des acteurs étatiques et non étatiques, des influences formelles et informelles, au niveau international, national et local.
Gouvernance du secteur de la sécurité - Applique le concept de gouvernance à la sécurité dans un contexte national spécifique. - Se concentre sur les influences formelles et informelles de toutes les structures, institutions et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle de la sécurité au niveau national et local.

Source : DCAF, *op. cit.*, p. 2.

La gouvernance du secteur de la sécurité se concentre sur l'application des principes de bonne gouvernance, essentiels pour la réforme du secteur. Elle est cruciale pour les démocraties naissantes et

[4] DCAF, *La gouvernance du secteur de la sécurité. Appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité*, Genève, 2015, p. 2.

implique une gestion efficace du monopole de la violence. La Gouvernance du Secteur de la Secteur est donc au cœur de divers mécanismes régionaux de prévention.

A en croire Dan Kuwali[5], la gouvernance du secteur de la sécurité, dans une démocratie, fait référence aux structures, processus, valeurs et attitudes qui façonnent les décisions et la mise en œuvre des questions relatives à la défense et à la sécurité d'un pays[6]. Elle repose sur le principe selon lequel la légitimité de gouverner découle des dirigeants civils élus. Ces derniers ont alors l'autorité d'établir les priorités du secteur de la sécurité. Quant aux acteurs de la sécurité, ils tirent leur autorité de leur subordination à ces dirigeants civils légitimes. L'État de droit est un élément essentiel de la gouvernance du secteur de la sécurité. Il repose sur le principe selon lequel nul n'est au-dessus de la loi.

Dès lors, une gouvernance efficace du secteur de la sécurité nécessite un système de freins et contrepoids dans lequel un parlement dynamique et un système judiciaire indépendants assurent le contrôle nécessaire pour que les autorités rendent des comptes aux citoyens, y compris dans le domaine de la défense et de la sécurité. Un contrôle efficace du secteur de la sécurité contribue à garantir que la responsabilité solennelle des acteurs de la sécurité de porter des armes est utilisée dans l'intérêt du public[7]. La gouvernance du secteur de la sécurité repose également sur le principe de la transparence. Il faut définir clairement le rôle et la raison d'être des acteurs de la sécurité, c'est à dire d'assurer la sécurité des citoyens. Cela permet de renforcer le soutien populaire au secteur de la sécurité, tout en fournissant une base pour évaluer dans quelle mesure ses fonctionnaires remplissent leurs missions.

Ainsi, la gouvernance du secteur de la sécurité renvoie « *aux multiples et divers processus de formulation de politique, de régulation, protection et de contrôle des responsabilités ayant trait à la sécurité nationale et fondés sur des principes et des normes démocratiques clairement définis. La grande finalité restant la promotion d'un environnement démocratique qui confie la responsabilité politique de la sécurité nationale aux institutions légitimes de l'Etat, plus particulièrement aux gouvernements démocratiquement élus ainsi qu'à d'autres structures représentatives*[8] ». A travers les processus particuliers, la gouvernance de la sécurité s'opère entre les institutions et les services de sécurité, leur environnement politique, économique, social, culturel et démocratique.

A la faveur de la mondialisation, suite à l'apparition de nouvelles menaces à la sécurité et à l'émergence de nouveaux acteurs, la sécurité a envahi toutes les autres sphères de la vie de la société. Elle est devenue un « *bien public précieux*[9] » et une affaire de tout un chacun, selon son niveau, son rôle et ses responsabilités.

En plein champ de la participation sociale, la sécurité s'inscrit au centre du « *polyèdre de la démocratie*[10] ». Il importe donc, pour la consolider, de lui inventer un nouveau cadre propice à son épanouissement et à son intégration définitive dans le processus démocratique global. Une telle approche participe à l'édification d'une société pacifique où le respect de la dignité humaine se substituera à la haine, à la destruction et au désespoir[11].

Ainsi, l'arrivée de nouveaux acteurs dans le champ complexe de la sécurité répond à un impératif de démocratisation du secteur de la sécurité et à la demande de plus en plus croissante de la population. Il ne s'agit pas d'une démilitarisation totale, mais d'une introduction de la dimension de la sécurité et de

---

[5] D. KUWALI, « Améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique par le contrôle et la redevabilité », in *Bulletin de la sécurité africaine*, Centre d'Etudes stratégiques de l'Afrique, n° 42, Septembre 2023, p. 4.

[6] « Security Sector Governance and Reform », DCAF Backgrounder, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève, mai 2009.

[7] P-D. FEAVER, « The Civil-Military Problematique : Huntington, Janowitz, and the Question of Civilian Control », in *Armed Forces and Society*, 23, n° 2, 1996, 149-178.

[8] Y. GEBE, « Gouvernance démocratique du secteur de la sécurité », in *Communication à l'Atelier de formation et de sensibilisation des experts, et personnel du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Nigeria, du 28 Novembre au 1er Décembre, 2005, p. 10.

[9] Pour plus de précision, lire aussi J-H. MBELU BIOSHA, *Sécurité nationale et reconstruction de l'Etat post-conflit. Plaidoyer pour une nouvelle gouvernance sécuritaire en République Démocratique du Congo*, Mémoire de DES/DEA en SPA, FSSAP, UNIKIN, 2016-2017, inédit.

[10] Le polyèdre de la démocratie est une métaphore qui représente les différentes formes et facettes de la démocratie. Le terme souligne la complexité de la démocratie en tant que système politique où le peuple est souverain. Cela peut se référer à des variations dans la forme du système, comme une évolution d'un triangle à un hexagone, ou encore un polyèdre irrégulier, illustrant l'adaptabilité et la diversité de la démocratie dans le temps et l'espace. Il met en évidence la possibilité de différentes formes de démocratie, qui peuvent parfois apparaître simples (carré) ou complexes (polyèdre).

[11] PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Ed. Economica, Paris, 1994, p. 42.

la défense dans l'esprit civique de chaque citoyen. Les menaces les plus pernicieuses sont de plus en plus diffuses et appellent la vigilance et l'action solidaire et coordonnée de tous. L'apparition des nouvelles formes de menaces, les peurs, les violences, les conflits et l'insécurité, de quelques formes et à quelques degrés qu'ils se manifestent passent inéluctablement par la démocratisation du secteur de la sécurité. Il faut donc un nouveau cadre de gestion de la paix et de la sécurité.

II. BREF RAPPEL DU PARLEMENTARISME ET DE LA NATURE DE SON CONTROLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Les parlements font partie de l'appareil gouvernemental et sont chargés d'élaborer les politiques publiques, de faire et défaire les lois et, dans les démocraties, d'assurer la légitimité du gouvernement en tant que représentation élue. Ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de la bonne Gouvernance du Secteur de la Sécurité par les fonctions qu'ils exercent : législative, budgétaire, élective, représentative, et de contrôle[12]. Parce que les parlements représentent l'opinion publique, tout en veillant à ce que les autorités politiques et les institutions de sécurité se limitent à leurs rôles légitimes, et tout en contribuant à prévenir les abus de pouvoir et les violations de droits humains commis par les autorités publiques, le contrôle parlementaire confère une légitimité démocratique au secteur de la sécurité.

Les parlements varient considérablement d'un système politico-juridique et d'un État à l'autre, ce qui se traduit par des rôles et des pouvoirs différents. Ces différences signifient que les règles et pratiques qui permettent d'assurer une bonne gouvernance dans un contexte donné ne conduiront pas nécessairement aux mêmes résultats dans un système différent[13]. Ainsi, les processus parlementaires et les bonnes pratiques en matière de GSS ne doivent jamais être directe ment transposés d'une situation à une autre, mais doivent toujours être adaptés au contexte local pour instaurer une bonne gouvernance. Bien que chaque système soit différent, les parlements ont généralement cinq fonctions principales qui leur permettent d'influencer la GSS :

Fonction législative	Fonction budgétaire	Fonction de contrôle	Fonction élective	Fonction représentative
Le Parlement élabore des lois qui déterminent le mandat, la fonction, l'organisation et les pouvoirs des prestataires de services de sécurité et des institutions chargées de la gestion et de la surveillance.	Le Parlement joue un rôle dans l'approbation, la modification ou le rejet du budget du secteur de la sécurité.	Le Parlement surveille et vérifie si le secteur de la sécurité agit conformément à la Constitution, aux lois, aux règlements et aux politiques auxquels il est soumis.	Le Parlement peut examiner, opposer ou approuver les nominations des dirigeants au sein du secteur de la sécurité, ainsi qu'adopter une motion de censure en cas de désaccord avec les décisions du gouvernement en matière de sécurité.	Le Parlement fournit un forum public pour débattre autour de la sécurité, favorise un consensus politique à travers le dialogue et la transparence, et permet d'exprimer les désaccords populaires quant aux décisions du gouvernement en matière de sécurité.

Source : DCAF, *La gouvernance du secteur de la sécurité …, op. cit.,* pp. 3-4.

Ainsi, pour tenter de comprendre les fonctions et la nature du contrôle parlementaire en République Démocratique du Congo, il nous paraît important de rappeler brièvement l'histoire postcoloniale du parlementarisme dans notre pays. Ce rappel historique a le mérite de nous éclairer sur les causes lointaines et immédiates de cette carence de culture du contrôle parlementaire et les remèdes appropriés qu'il conviendrait d'y apporter.

En effet, la RDC ne dispose pas d'une expérience parlementaire avérée en matière de contrôle parlementaire. Quelles que soient leurs appellations : parlement d'union nationale, conseil législatif, haut conseil de la République, etc. le parlement congolais a été depuis plus de quarante-cinq ans considéré comme une chambre d'enregistrement, dont la seule raison d'être était de donner aux décisions du Président de la République ou de son parti une caution législative[14].

---

[12] DCAF, *La gouvernance du secteur de la sécurité. Appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité*, Genève, 2015, p. 2.

[13] Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, *Les parlements Rôles et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité*, Genève, 2015, p. 2.

[14] J-H. MBELU BIOSHA, *op. cit.*, p. 53.

En outre, il n'existe pas encore de tradition du contrôle parlementaire dans le secteur de la sécurité. Celle-ci tente de se frayer un chemin face à des services sécuritaires enclins aux pratiques d'une gouvernance opaque. Néanmoins, le rôle des parlementaires dans la définition du cadre légal et du vote du budget du secteur de la sécurité s'est accru au cours de ces dernières années, même si en général la situation n'a pas encore sensiblement évolué. Les décisions concernant les forces de sécurité sont encore aujourd'hui considérées comme chasse gardée sous l'appellation de domaine réservé, de « secret défense » ou celui de « secret d'Etat ».

Au-delà de ces faiblesses, nous devons reconnaître que le domaine de la sécurité est un champ complexe dans lequel les parlementaires congolais, sans expérience et expertise avérées dans ce domaine, sont censés contrôler des questions telles que le marché d'armement, la loi de programmation militaire, le contrôle des activités de services des renseignements, etc. Or, ils sont dépourvus de connaissances et d'expériences théoriques qui leur permettraient de traiter en profondeur ces questions. C'est qui explique en partie le désintéressement des parlementaires aux plénières consacrées aux questions de sécurité et de défense. Mais par contre lorsqu'il s'agit d'une session consacrée au vote de la loi budgétaire, le quorum de présences est toujours largement supérieur, et les questions ou interventions des élus sont une démonstration de l'intérêt accordé à leurs émoluments que lorsqu'il s'agit d'un débat général sur les questions de sécurité et de défense.

Pour illustrer notre propos, prenons le cas des débats parlementaires ayant porté sur le projet de loi relatif à l'organisation et fonctionnement des forces armées et les séances plénières sur le projet de loi portant organisation et fonctionnement du conseil supérieur de la défense. Toutes ces séances plénières n'avaient pas connu un engouement de la part des élus. Lors des séances plénières consacrées à l'examen du projet de loi relative à l'organisation et fonctionnement des forces armées congolaises, seuls 30% des élus sur 500 députés ont été présents. Faute de quorum la séance a été reportée à plusieurs reprises[15].

En outre, la plupart des questions portant sur la défense et la sécurité sont traitées en rapport avec l'actualité relative à un événement ponctuel ou inédit : tueries ou massacres des populations civiles dans le Nord ou Sud-Kivu, confrontations militaires à l'Est, crash d'avion, les affrontements armés ...

A en croire Jefferson Abdallah Pene Mbaka[16], les enjeux du contrôle parlementaire sont plus perçus dans le tandem majorité-opposition, dans la politique du ventre et dans la solidarité provinciale.

Dans ce même ordre d'idées, dans un ouvrage classique intitulé « *Parlement pourquoi faire ?* »[17], André Chandernagor avait déjà constaté à cette époque que la crise actuelle de l'institution parlementaire a partout une origine commune (…) l'inadaptation profonde du mode de fonctionnement des Parlements aux réalités politiques, économiques et sociales de cette seconde moitié du XXe siècle[18]. Vous conviendrez avec nous que cette prise de position n'est pas à globaliser. Elle doit tout au moins être relativisée. Car, juste quelques années après la publication de cet ouvrage classique susmentionné, certains auteurs ont estimé que le parlement cessait d'être un transformateur des besoins, des demandes et/ou des souhaits des électeurs ; qu'il devrait convertir en décisions les exigences des groupes sociaux pour devenir un « *relais au sein d'un réseau plus complexe. Mais un relais occupant une position stratégique, car son fonctionnement demeure indispensable au fonctionnement de l'ensemble du système. Ainsi, par rapport à un modèle, bien théorique, de séparation des pouvoirs, le Parlement serait devenu une institution aux compétences limitées, dont la réforme est toujours à entreprendre et souvent impossible, et dont l'influence réelle sur la loi serait des plus réduites* »[19].

III. PERSPECTIVES POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DU PARLEMENT DANS LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SECURITE EN RDC

Le chemin vers la stabilité et la sécurité de la République Démocratique du Congo ne pourra se faire sans un contrôle parlementaire véritable[20]. Selon la constitution de la RDC, le parlement contrôle le gouvernement, les entreprises publiques, les établissements et services publics. Ses moyens d'action sont

[15] R. BWANGO TETE, *La construction d'un système de sécurité nationale dans un Etat post conflit. Cas de la République Démocratique du Congo*, Mémoire de DEA, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2010-2011, pp. 105-106

[16] J. ABDALLAH Pene MBAKA, *Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo (2006-2011). Enjeux et jeux des acteurs*, Thèse de doctorat en SPA, FSSAP, UNIKIN, 2018, inédite.

[17] A. CHANDERNAGOR, *Un Parlement pour quoi faire ?* Ed. Gallimard, Paris, 1967, p. 205.

[18] A. CHANDERNAGOR, *op. cit.*, p. 60.

[19] J-P. CAMBY et P. SERVENT, *op.cit.*, p.11.

[20] J-H. MBELU BIOSHA, *op. cit.*, p. 53.

la question orale ou écrite avec ou sans débat non suivi de vote ; la question d'actualité, l'interpellation, la commission d'enquête, l'audition par les commissions. Ces moyens de contrôle peuvent donner lieu, le cas échéant à la motion de défiance ou de censure[21].

Ces dispositions constitutionnelles relèvent des attributs de la souveraineté populaire que le parlement détient en tant que dépositaire du mandat du peuple souverain, pour agir en son nom. Ce mandat populaire est en réalité un pouvoir, un devoir et en même temps un droit de juger et de contrôler la gestion de tous les domaines de la vie de la société y compris celui de la sécurité, le but poursuivi étant d'empêcher que les forces de sécurité ne deviennent source et générateur d'inquiétudes, d'insécurité et de la violence pour la population et pour les institutions légitimement établies.

Mais, en dehors des difficultés politiques évoquées ci-haut, la RDC souffre d'un déficit démocratique engendré par une connaissance insuffisante du domaine de la sécurité et de son fonctionnement par la plupart des parlementaires et même par les fonctionnaires du parlement.

Ce déficit se constate, d'une part, par un manque d'information sur l'organisation, les activités et le rôle de différents organismes en charge de la sécurité et, d'autre part, par une méconnaissance profonde des devoirs et responsabilités des titulaires d'un mandat électoral et de leurs capacités d'action dans le secteur de la sécurité.

Pour pallier à ces carences, il est nécessaire de sensibiliser les élus et les fonctionnaires affectés au parlement, à travers un engagement fort et une formation à l'exercice du contrôle législatif des questions de sécurité.

3.1. Engagement fort en faveur du secteur de la sécurité

En plus de faciliter la collaboration avec les responsables de la sécurité, le parlement renforce l'efficacité des efforts de sécurité en supervisant et en guidant les activités de notre secteur de la sécurité, en allouant les ressources nécessaires et en élaborant des politiques qui régissent la sécurité nationale. Pour le Centre d'études stratégiques de l'Afrique[22], un partenariat solide entre les institutions démocratiques et les responsables du secteur de la sécurité est essentiel pour faire respecter l'État de droit, protéger les droits humains et sauvegarder les intérêts nationaux. Le parlement congolais devrait s'engager vivement en travaillant main dans la main avec les dirigeants du secteur de la sécurité en vue de veiller à ce que les capacités des services de défense et de sécurité soient solides, efficaces et adaptées aux besoins du pays. L'amélioration de la collaboration entre le Parlement et les agences de sécurité peut renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité des efforts en matière de sécurité nationale.

A dire vrai, le Parlement congolais devrait jouer un rôle essentiel dans la promotion de la sécurité nationale en veillant à ce que les priorités correspondent aux intérêts des citoyens, les budgets soient alloués en fonction des priorités et à ce qu'une surveillance adéquate soit exercée pour garantir l'utilisation efficace de ces ressources. Il devrait donc jouer un rôle essentiel dans la définition des priorités nationales et le contrôle de la mise en œuvre efficace des politiques gouvernementales.

3.2. Formation des élus et des commissions parlementaires

En vue de faire face aux difficultés auxquelles les députés et les sénateurs sont confrontés dans le domaine de la sécurité, il est indispensable qu'ils reçoivent la formation de base et les éléments d'information qui puissent leur permettre d'exercer pleinement leur contrôle législatif et budgétaire, condition incontournable du renforcement de leur pouvoir et de leur capacité à analyser et le cas échéant à remettre en cause des décisions de l'exécutif ou de sanctionner celui-ci, en cas des abus, par exemple dans le déploiement de troupes sur un théâtre d'opération et les conditions de ce déploiement ou l'organisation et le fonctionnement des emprises de sécurité privée, le détournement des munitions, de solde ou des vivres de soldats, etc.

Il sera donc question d'organiser dans le calendrier annuel de leur programme, d'une part, des visites ou auditions d'informations sur les différents services de sécurité et, d'autre part, des sessions d'information, au profit des parlementaires, dans le cadre de leur responsabilité et les conditions dans lesquelles ils peuvent et doivent l'exercer.

L'effort doit être porté non seulement sur les membres de différentes commissions parlementaires spécialisées (défense, sécurité, affaires étrangères, économies, renseignements, etc.), mais aussi sur les élus membres des commissions des finances et budget étant donné que le financement de la défense et

[21] Articles 100, 144, 145, 146 et 147 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour.
[22] Centre d'études stratégiques de l'Afrique, *art. cit.*, p. 3.

de la sécurité pèse toujours lourdement dans le budget de l'Etat. De même, l'organisation de séminaires de sensibilisation des élus aux niveaux national et provincial, ou encore la participation des élus membres des commissions parlementaires à des rencontres internationales sur les questions de sécurité et de défense s'avèrent indispensables.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir et de développer un dialogue ouvert entre le gouvernement et le parlement pour que le contrôle parlementaire puisse s'effectuer dans un climat de confiance qui combine à la fois la rigueur de la recherche d'informations et le respect des responsables des services de sécurité.

3.3. Formation des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale et du Senat

La formation des fonctionnaires travaillant auprès des commissions parlementaires de la Défense et de la Sécurité, du Renseignement, de l'Economie et du Commerce extérieur, etc. sur les thèmes relatifs à la sécurité et les compétences parlementaires dans ce domaine s'avère capitale, dans la mesure où ces fonctionnaires attachés à ces différentes commissions constituent l'élément permanent de la continuité de l'Etat et la mémoire de ces commissions au-delà des aléas électoraux[23].

Après avoir examiné les différents mécanismes au travers desquels le parlement peut comprendre et jouer pleinement son double rôle de contrôler et de légiférer dans le secteur de la sécurité, nous allons maintenant tenter de projeter ce que peut être la configuration du rôle des commissions parlementaires dans la gouvernance du secteur de la sécurité.

Ces commissions peuvent être subdivisées en sous-commissions distinctes, à savoir : la sous-commission de défense et sécurité, la sous-commission des affaires étrangères, la sous-commission du budget, de finances et de passation de marché et la sous-commission des renseignements, etc.

CONCLUSION

Nul n'ignore que les parlements jouent un rôle essentiel dans le contrôle du secteur de la sécurité et dans le maintien de l'interface entre les civils et les experts du secteur de la sécurité afin d'approfondir la compréhension mutuelle et la coopération. Le parlement est constitué des représentants directs du peuple et est au cœur de la gouvernance démocratique. Par l'intermédiaire de ces représentants, les citoyens participent à la gouvernance et à la prise de décisions. De même, le parlement permet à la population, y compris aux acteurs de la sécurité, de demander des comptes au gouvernement. L'essence de la gouvernance du secteur de la sécurité est la participation des citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, à la gestion et à la surveillance des actions et des activités du secteur de la sécurité. Tel a été le socle même de cette réflexion qui a pris le parlement congolais comme contingence.

Dès lors, les défis en matière de sécurité ont des implications importantes, non seulement à l'intérieur des frontières de la République Démocratique du Congo, mais aussi aux niveaux sous-régional et régional. Les efforts de collaboration, d'abord au niveau interne, restent donc essentiels pour lutter contre tous ces défis.

Nous nous rallions ainsi au Centre d'études stratégiques de l'Afrique[24] qui opine que l'impératif de la gouvernance du secteur de la sécurité est souligné par le lien intégral entre la sécurité et le développement durable. La première est une condition préalable à la réalisation de la seconde. Lorsque l'État assure la sécurité physique de ses citoyens, ceux-ci sont mieux à même de rechercher et d'obtenir des moyens de subsistance durables. Par conséquent, les dépenses de sécurité et l'efficacité des agences gouvernementales dans la protection des individus contre la violence sont essentielles au développement humain.

Au demeurant, le parlement devrait jouer un rôle fondamental dans ce cadre en veillant à ce que les lois sur la sécurité nationale soient à jour, alignées sur les meilleures pratiques et adaptées aux besoins de la population.

[23] A titre d'exemple, on peut signaler le programme de formation des fonctionnaires attachés aux commissions de défense, de sécurité ou de renseignement de neuf parlements de l'Europe du Sud-Est qui existe depuis des années 2000.
[24] Centre d'études stratégiques de l'Afrique, *art. cit.*, p. 2.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDALLAH Pene MBAKA, J., *Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo (2006-2011). Enjeux et jeux des acteurs*, Thèse de doctorat en SPA, FSSAP, UNIKIN, 2018.
- BWANGO TETE, R., *La construction d'un système de sécurité nationale dans un Etat post conflit. Cas de la République Démocratique du Congo*, Mémoire de DEA, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2010-2011.
- Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, *Les parlements Rôles et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité*, Genève, 2015.
- CHANDERNAGOR, A., *Un Parlement pour quoi faire ?* Ed. Gallimard, Paris, 1967.
- Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour.
- DCAF, « Gouvernance du secteur de la sécurité au niveau local », in *Actes de séminaire*, Septembre 2020.
- DCAF, *La gouvernance du secteur de la sécurité. Appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité*, Genève, 2015.
- FEAVER, P-D., « The Civil-Military Problematique : Huntington, Janowitz, and the Question of Civilian Control », in *Armed Forces and Society*, 23, n° 2, 1996.
- GEBE, Y., « Gouvernance démocratique du secteur de la sécurité », in *Communication à l'Atelier de formation et de sensibilisation des experts, et personnel du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Nigeria, du 28 Novembre au 1er Décembre, 2005.
- KUWALI, D., « Améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique par le contrôle et la redevabilité », in *Bulletin de la sécurité africaine*, Centre d'Etudes stratégiques de l'Afrique, n° 42, Septembre 2023.
- MBELU BIOSHA, J-H., *Sécurité nationale et reconstruction de l'Etat post-conflit. Plaidoyer pour une nouvelle gouvernance sécuritaire en République Démocratique du Congo*, Mémoire de DES/DEA en SPA, FSSAP, UNIKIN, 2016-2017.
- NDIAYE, B., « Du rôle du pouvoir parlementaire dans la réforme du système de sécurité en Afrique pos-autoritaire », in *Acte de la conférence sur l'expérience de la Réforme du secteur de sécurité en Afrique,* African Security sector Network, Kinshasa, Juin 2009.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Ed. Economica, Paris, 1994.